

Entendons-nous bien : ce que nous devons critiquer, ce n'est pas le fait que la CGT mette en avant la nécessité de changer le pouvoir actuel, ni l'augmentation des salaires pour accroître la consommation nationale, c'est le fait que ces deux revendications soient avancées comme prioritaires et justifient en pratique l'absence de luttes pour empêcher les licenciements. Dans notre intervention, nous devons souligner que des luttes contre les licenciements n'ont trouvé qu'un faible écho dans la presse syndicale (ex : Sovirel).

De même, la façon dont le problème du chômage a été abordé dans la préparation du congrès de Nîmes est caractéristique : le rapport général d'activité rappelle les actions engagées avec les autres syndicats (campagne 40 h et retraite). Des compléments suivent ce rapport d'activité. Le complément « emploi » est très significatif : après avoir rappelé l'importance du chômage, le texte explique :

« La lutte pour l'emploi a été constante de la part des organisations de la CGT, tant du point de vue des fédérations du secteur privé que du secteur public et nationalisé. Les comités régionaux, les UD ont organisé de grandes journées d'action et de manifestations en réalisant souvent l'unité avec la CFDT, FO, FEN, les partis politiques de gauche, les organisations d'agriculteurs et les commerçants.

L'action pour l'application, l'adaptation et l'amélioration de l'accord sur la sécurité de l'emploi du 10/2/69 a été importante et a permis de remporter quelques succès (accords particuliers, fermetures d'usines empêchées ou retardées, majoration des indemnités de licenciement, etc...).

La CE de la CGT a décidé en 70 la création d'une commission de l'emploi, de la formation et du perfectionnement professionnels qui a un an d'activité. Le 3 novembre 71, Ségué demandait au Premier Ministre, au nom de la CGT, la convocation d'une réunion tripartite (syndicats, gouvernements, CNPF) pour débattre du problème général de l'emploi.

Il a également été demandé par la CGT l'extension des accords interprofessionnels sur l'emploi et la formation de février 69, juillet 70 et avril 71.

Des démarches pour l'amélioration du chômage partiel ont permis quelques améliorations en matière d'indemnisation.

Le 6 décembre 71 a commencé la discussion avec le CNPF sur la situation des salariés de plus de 60 ans privés d'emploi.

L'emploi, la lutte pour sa garantie ont fait l'objet de multiples démarches et d'actions en liaison avec toutes les grandes revendications de la CGT : salaires, réduction du temps de travail, retraite, etc...

Tenant compte de l'internationalisation de l'insécurité de l'emploi, la CGT a eu de multiples contacts avec les organisations syndicales européennes au sein du comité permanent CGT-CGIL, mais aussi avec des organisations adhérentes à la FSM ou non »

Le bilan se termine là !

Ainsi la CGT tire son propre bilan sur deux thèmes :

- les journées d'action ;
- les démarches auprès du gouvernement.

Rappelons que ce texte fait le bilan de deux ans d'activité ! Le cercle est donc bouclé : d'une part on organise un mécontentement dans la perspective électorale de 73, d'autre part on tente dans l'immédiat

d'obtenir des accords patronat-syndicats sur la retraite, la durée du travail, et les conditions de licenciements (en admettant donc leur principe).

Il est encore difficile aujourd'hui d'apprécier l'impact de cette politique sur la classe ouvrière : une chose est quand même intéressante, c'est la situation en Lorraine : l'attitude de la CGT et du PC en octobre-novembre, ce fut :

1) absence de luttes d'envergure malgré la colère générale de toutes les couches de la population ;

2) manifestations de prestige sur des thèmes anti-gouvernementaux, une propagande forcenée étant faite sur la nécessité d'un gouvernement de gauche.

Le résultat est sans surprise : la démobilisation est totale malgré l'entrée dans les faits des licenciements.

Mais on peut remarquer deux choses :

1) Une telle attitude n'est pas sans danger pour les stalinien eux-mêmes. La démoralisation qu'ils ont provoqué peut se retourner contre eux. Si des élections avaient eu lieu en novembre, le gain du PC aurait été clair. Mais l'échec total de la grève de 24 h que la CGT a voulu organiser pour la venue de Pompidou en Lorraine n'est pas neutre pour les perspectives électorales futures. De même la désyndicalisation qui semble massive, est lourde de conséquences.

2) Il y a certes une démoralisation sur la possibilité d'éviter les licenciements (qui apparaît comme un objectif irréalisable) mais une certaine combativité se manifeste sur d'autres problèmes, ce qui prouve que la classe ouvrière n'est pas réellement défaite : les travailleurs qui ont été mutés dans d'autres usines mènent certaines luttes sur les salaires et les conditions de travail : en effet, ils perdent en taux de salaire horaire quand ils passent en travail continu de 42 h et surtout, ils réagissent à l'aggravation des conditions de travail : augmentation très importante du temps de transport et accélération des cadences dans les usines modernes. Les luttes à l'heure actuelle s'orientent sur ces problèmes, avec de façon sous-jacente, l'idée de revanche contre Wendel-Sidelor.

L'évolution de la situation à Roussel-UCLAF (cf. bilan plus loin) semble un peu identique. Mais il ne faut évidemment pas en tirer de conclusion hâtive : d'une part, il est trop tôt pour tirer des conclusions précises quant à l'effet de l'augmentation du chômage sur le niveau de conscience de l'ensemble des travailleurs ; d'autre part, il ne faudrait surtout pas en déduire que face à la difficulté objective de mener des luttes sur l'emploi, il serait peut-être plus mobilisateur d'avancer des mots d'ordre sur des problèmes qui lui sont liés indirectement. L'axe de notre intervention reste la démonstration qu'il est possible de vaincre contre les licenciements (Sovirel, Dubigeon). Il faut comprendre (et donc agir en conséquence) néanmoins, que lorsque la lutte a échoué et qu'il y a démoralisation sur la possibilité d'éviter les licenciements ou les mutations, le mécontentement peut se réinvestir sur d'autres mots d'ordre : c'est aussi le cas à la Delle-Alsthom où les travailleurs luttent en ce moment pour obtenir une amélioration des indemnités de licenciements, et la prolongation du préavis ; sur ces mots d'ordre, ils occupent l'entreprise.